

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 22 AVRIL 2014**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, Mme. PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. LALANNE, Mme PETERS, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, LEYGUES, DOMBLIDES, MM. CLEUET, LAFARGUE, DALLEMANE, Mme FABO INDURAIN, M. SEHI, Mme PORPACZY, MM. LARRIVIERE, LALLEMENT, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE.

**EXCUSEE** : Mme LAUGA qui a donné pouvoir à M. CAZENAVE.

**ABSENTE** : Mme KEILEN-SIDOLI.

**Madame LAFOURCADE est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

---

**14-58 – DEMISSION DE MME JOELLE BAYLE-LASSERRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
REPLACEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Par courrier reçu en mairie le 18 avril 2014, Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE a fait part de son souhait de démissionner du Conseil municipal.

En vertu de l'article 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est considérée comme définitive dès sa réception par le Maire. Elle a aussi immédiatement été adressée au Préfet.

Le candidat venant immédiatement après sur la liste est donc appelé à remplacer le conseiller élu dont le siège est devenu vacant.

Madame Valérie MARQUEHOSSE est appelée à remplacer Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'investiture de ce nouveau conseiller.

Il convient également de procéder au remplacement de Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE par Madame Valérie MARQUEHOSSE au sein des commissions municipales « Social, Santé, Handicap et Education, Jeunesse ».

Le Conseil municipal prend acte de l'investiture du nouveau conseiller et du remplacement de Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE par Madame Valérie MARQUEHOSSE au sein des commissions municipales « Social, Santé, Handicap et Education, Jeunesse ».

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 avril 2014  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**LE MAIRE**

**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le  
Reçu en Préfecture le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 22 AVRIL 2014**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, Mme. PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. LALANNE, Mme PETERS, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, LEYGUES, DOMBLIDES, MM. CLEUET, LAFARGUE, DALLEMANE, Mme FABO INDURAIN, M. SEHI, Mme PORPACZY, MM. LARRIVIERE, LALLEMENT, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE.

**EXCUSEE** : Mme LAUGA qui a donné pouvoir à M. CAZENAVE.

**ABSENTE** : Mme KEILEN-SIDOLI.

**Madame LAFOURCADE est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

---

**14-59 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

**Rapport présenté par Monsieur LALANNE, Maire-adjoint :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2321-1), un débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans un délai de deux mois avant le vote du budget pour les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants. L'assemblée délibérante est invitée à discuter des orientations budgétaires prises.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le contexte économique et financier, son incidence sur les équilibres des collectivités locales et le choix politique des élus.

**1/ Les finances publiques en 2014**

La loi de finances de 2014 est présentée comme la poursuite du rétablissement des finances publiques consécutif aux différentes crises depuis 2008. Elle matérialise un effort d'économies de 15 milliards d'euros qui se traduit par une diminution de la dépense locale dans les mêmes proportions..... La participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics est confirmée.

a) La baisse de la dotation de fonctionnement.

La baisse de l'enveloppe normée se traduit principalement par la baisse de la DGF de 1,5 milliard d'euros réparti entre les différentes catégories de collectivités.

Première année de diminution de la DGF qui se poursuivra en 2015, la répartition au sein du bloc communal sera effectuée au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement respectives.

Ainsi, la participation du bloc communal pèse pour 70 % sur les communes et pour 30 % sur les EPCI à fiscalité propre.

b) Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La montée en puissance du FPIC, vecteur de la solidarité entre collectivités de niveau financier différent se poursuit. IL s'agit de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et des intercommunalités en prélevant des ressources aux collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne pour abonder le budget des collectivités moins favorisées.

Calcul basé sur le revenu des habitants pour le calcul du prélèvement et fonction du seuil d'effort fiscal requis (0,80 en 2014 et 0,90 en 2015) pour être éligible au reversement FPIC

c) Le Fonds de Compensation de la TVA

Vu le nouveau taux de normal de TVA de 20 %, la LDF répercutée dans le taux de calcul du FCTVA qui passe de 15,482 % à 15,761 % à compter de 2015 (dépenses d'investissement 2014).

d) Les dotations de péréquations.

La trajectoire péréquatrice est confortée, en vertu de laquelle, dans un Etat décentralisé, nous avons besoin de mécanismes de péréquation puissants de nature à permettre que le niveau de service public offert localement ne varie pas dans des proportions excessives.

Les dotations de péréquation verticale devraient être confortées de l'ordre de 119 millions d'euros confirmant la ligne directrice gouvernementale : la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), la dotation nationale de péréquation, et les dotations de péréquation des départements.

En tout état de cause, la crise affectant les finances publiques perdure et l'effort supplémentaire prévu par le gouvernement pour 2014 ne permettra pas de rattraper le retard accumulé en 2013 pour contrecarrer la dégradation du déficit structurel par rapport à la loi de programmation.

Le nouveau gouvernement a passé la vitesse supérieure pour réaliser des économies d'échelle avec l'annonce par le premier ministre, d'un «*big bang territorial*» visant à simplifier le «*millefeuille territorial*».

Le premier ministre avance des mesures radicales qui vont choquer de nombreux élus, comme la suppression des conseils départementaux à l'horizon 2021, la réduction de moitié du nombre de régions françaises d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ( fusionner les Régions ) et la suppression de la clause de compétence générale afin que les compétences des régions et des départements soient spécifiques et exclusives ( cette clause permet à une collectivité d'intervenir dans un domaine de compétences dès lors que l'intérêt de son territoire peut être invoqué : sport, culture etc.)

Enfin, un dernier objectif est fixé avec une "une nouvelle carte intercommunale, fondée sur les bassins de vie" qui "entrera en vigueur au 1er janvier 2018".

L'ampleur de ces changements donnera lieu à un profond débat dans le pays et cela prendra du temps, mais bouleversera à terme la vie de notre commune.

## **II LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR ORTHEZ / SAINTE SUZANNE**

La ville d'ORTHEZ / SAINTE-SUZANNE a des ressources limitées, pour une population en augmentation et dont les besoins sont importants (11 674 habitants au 01/01/2014 contre 11 532 au 01/01/2013) --- + 1,2 % ---)).

### **BUDGET PRINCIPAL**

- **Orientations en Fonctionnement**

Il est indispensable de conserver des niveaux d'épargne brute (avant remboursement du capital de la dette) et nette, de nature à permettre l'accompagnement des programmes patrimoniaux en limitant le recours à l'emprunt.

L'épargne nette, très peu positive en 2012, est à nouveau négative en 2013.

€	2012	2013	Prév 2014
Produits de fonctionnement. courant	13 709 709	13 887 491	13 460 190
- Charges de fonctionnement courant	11 963 602	12 363 587	11 785 400
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>1 746 107</b>	<b>1 523 904</b>	<b>1 674 790</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-108 155</b>	<b>-3 889</b>	<b>-6 600</b>
= Produits exceptionnels	21 202	70 260	70 000
- Charges exceptionnelles	129 357	-74 149	76 600
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>1 637 952</b>	<b>1 520 015</b>	<b>1 668 190</b>
- Intérêts	646 139	643 510	702 000
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>991 813</b>	<b>876 505</b>	<b>966 190</b>
- Capital	926 757	950 023	994 500
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>65 056</b>	<b>-73 518</b>	<b>-28 310</b>

En 2013, l'épargne nette négative (-73 518 €) n'a pas permis de rembourser le capital de la dette.

Au 31 décembre 2013 :

➤ Résultat de clôture de fonctionnement	1 534 351,51 €
➤ Résultat de clôture d'investissement	- 1 103 128,60 €
➤ Solde des restes à réaliser 2013	- 467 460,10 €
	<hr/>
➤ Résultat de clôture	- 36 237,18 €

Cela signifie que la Ville d'Orthez est « déficitaire » au 31 décembre 2013 et que des mesures doivent être prises en 2014 afin de ne pas renouveler ce résultat désastreux.

Pour 2014, l'épargne nette sera améliorée, mais en dépit des efforts consentis, restera cependant légèrement négative à 28 310 €.

#### A Les recettes réelles de fonctionnement

€	2012	2013	Prév 2014
Produits des services (ch.70)	1 209 115	1 241 374	1 247 500
Travaux en régie			
Impôts et taxes (ch.73)	8 971 0789	9 159 364	8 930 390
Dotations et participations (ch.74)	2 586 676	2 512 131	2 328 000
Autres produits de gestion courante (ch.75)	883 421	906 564	887 300
Atténuations de charges (ch.014)	58 349	67 554	67 000
Produits divers d'exploitation	1 070	504	0
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>13 709 710</b>	<b>13 887 491</b>	<b>13 460 190</b>
Produits exceptionnels	21 202	70 260	70 000
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 730 912</b>	<b>13 957 751</b>	<b>13 530 190</b>

Le chapitre 73, en matière de recettes de fonctionnement, concerne principalement la fiscalité directe locale. Un des engagements forts de la majorité municipale est de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe, car ils ont atteint, sous la précédente mandature un niveau excessif, voire insupportable pour nos assujettis.

	2013	2014
Taux TH	17,67%	17,67%
Taux FB	23,34%	23,34%
Taux FNB	52,10%	52,10%

#### - Bases nettes d'imposition

€	2012	2013	2014
Base nette TH	15 599 272	16 184 091	16 463 000
Base nette FB	14 493 576	14 923 367	15 184 000
Base nette FNB	166 367	169 185	168 900

Evolution nominale	2013/12	2014/13
Base nette TH	3,7%	1,7%
Base nette FB	3,0%	1,7%
Base nette FNB	1,7%	-0,2%

De plus, compte tenu du transfert au 01/01/2014 de diverses dépenses (telles la participation communale au S.D.I.S.), compétences désormais exercées par la CCLO ; en contre partie, l'allocation de compensation sera en baisse. Pour mémoire, à la date d'un transfert d'une compétence, l'opération financière réalisée est une opération « blanche » pour la Ville.

Les recettes du chapitre 74 (dotations) sont impactées par les réformes que lancent les régions et les départements recentrant leurs interventions dans leur domaine de compétence propre d'où des aides aux communes plus sélectives.

Ainsi les restrictions budgétaires de la part du CONSEIL GENERAL 64 dans le domaine culturel, entraîneront une baisse des subventions versées aux services culturels de la commune.

Au niveau de l'ETAT, la dotation globale de fonctionnement 2014 (D.G.F.) allouée est de 1 422 679 € contre 1 555 770 € en 2013 soit une perte de recettes de fonctionnement de 133 091 € (- 8,55 %), montant qui est censé représenter la participation de la Ville d'ORTHEZ à l'effort de redressement des comptes publics.

### B Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent principalement :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)
- Les charges de personnel (chapitre 012)
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).
- Les charges financières (chapitre 66)
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Charges de fonctionnement (Montants)

€	2012	2013	Prév 2014
Charges à caractère général (ch. 011)	3 061 104	3 193 705	3 000 000
Charges de personnel (ch. 012)	6 480 603	6 643 669	6 771 800
Autres charges de gestion courante (ch. 65)	2 421 894	2 523 214	2 013 600
<b>Charges fonctionnement courant</b>	<b>11 963 601</b>	<b>12 363 588</b>	<b>11 785 400</b>

### Les charges à caractère général (chapitre 011)

La maîtrise de ce poste est indispensable malgré les difficultés prévisibles de gestion liées à l'actualité nationale et internationale (essence, électricité, gaz,...) et à la contractualisation de nos engagements (maintenance, mise aux normes, contrats de location, crédit bail, locations immobilières, etc.).

### Les frais de personnel (chapitre 012)

L'augmentation prévisible de la masse salariale sera de + 1,93 %, avec une prévision du montant global de ce chapitre autour de 6 771 800 €.

Ces chiffres tiennent compte :

- Des évolutions de carrières
- Du GVT (Glissement – Vieillesse - Technicité)
- Des hausses des cotisations et assurances du personnel (notamment la participation communale à la complémentaire santé)
- Des mouvements de personnel liés aux réformes en cours (périscolaire – rythmes scolaires en septembre).

	2012	2013	Prév 2014
Charges de personnel / dép.réelles fonctionnement	50,9%	50,8%	53,9%

A ce stade de la préparation budgétaire nous devons rester prudent et continuer à maîtriser ce secteur qui représente près de 53,9 % des dépenses réelles de fonctionnement cette année.

#### Les autres dépenses de gestion (chapitre 65)

Elles sont composées essentiellement de transferts à destination de partenaires de la collectivité (associations, syndicats intercommunaux,...) et de transferts vers les budgets annexes (subventions d'équilibre budget restaurant municipal, CCAS, Sainte Suzanne, transport et fêtes).

Le soutien à la vie associative s'élève à 664 000 € en 2014 (739 400 € en 2013 et 709 967 € en 2012).  
Les dossiers de demandes de subventions sont actuellement à l'étude.

Pour le reste, les relations financières avec les budgets annexes sont plus complexes : un déséquilibre de l'un au niveau de recettes moindres par exemple, impacte directement le budget principal avec la prise en charge du déficit correspondant.

Le budget communal devra donc tenir compte des prévisions de dépenses et de recettes des budgets annexes transport, du restaurant, des fêtes d'ORTHEZ, du CCAS et de l'état spécial Sainte-Suzanne.

L'estimation pour l'exercice 2014 de ce chapitre sera de 2 013 600 €, baisse significative compte tenu des modifications statutaires apportées à l'intercommunalité qui prend la compétence pour le contingent incendie d'un montant de près de 320 000 €.

#### Les charges financières (chapitre 66) et dette en capital (chapitre 16)

Les charges financières sont évaluées à 702 000 €, en forte augmentation compte tenu des premières échéances des emprunts liés au Cinéma

€	2012	2013	Prév 2014
Intérêts bruts	646 139	643 510	702 000

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 14 184 116 €.

En ce qui concerne les emprunts soumis à la charte GISSLER – Hors emprunts en devises – la répartition est la suivante :

## Niveaux de risques

Situation au 31/12/2013

	Risque d'indices sous-jacents			Risque de structures	
	Encours en €	Encours en %		Encours en €	Encours en %
Niv. 1	10 597 944,17	79,23	Niv. A	7 693 138,04	57,51
Niv. 2	0	0	Niv. B	301 901,88	2,25
Niv. 3	2 777 487,93	20,77	Niv. C	2 602 904,25	19,46
Niv. 4	0	0	Niv. D	0	0
Niv. 5	0	0	Niv. E	2 777 487,93	20,78
Niv. 6	0	0	Niv. F	0	0
<b>Total</b>	<b>13 375 432,1</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>13 375 432,1</b>	<b>100</b>

Un autre engagement fort de la majorité municipale est de ne pas alourdir l'encours de la dette de la Ville et d'amorcer, en fin de mandat, sa diminution : pour 2014, le recours à l'emprunt permet de stabiliser d'ores et déjà l'encours de la dette en janvier 2015 à la même hauteur qu'en janvier 2014.

### **2) Orientations en investissement**

L'année 2014 connaîtra la fin du chantier du cinéma.

Des choix en matière d'investissement par rapport à toutes les demandes formulées seront réalisés pour parvenir à un juste équilibre avec les moyens financiers de la commune.

Au stade du débat d'orientation budgétaire il est opportun d'en préciser quelques-uns de façon à ce que les orientations soient connues.

#### **A/ Le patrimoine communal, l'éducation et le secteur de l'enfance**

En plus des investissements récurrents en mobilier scolaire et matériel pédagogique ou informatique (ordinateurs et tableaux blancs interactifs), la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne s'engage en 2014 dans des travaux importants à l'école des Soarns pour un montant de 320 000 € et ainsi créer les conditions plus favorables à l'accueil des enfants.

#### **B/ L'urbanisme**

2014 verra la poursuite de divers programmes :

L'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine Local.

L'Opération Urbaine Collective – étude déplacement centre ville

#### **C/ Le secteur sportif**

L'entretien des installations sportives sera poursuivi.

Le montant des dépenses d'équipement est fixé en 2014 à 2 793 445 € (2 788 744 € en 2013). A noter que plus de la moitié de ces dépenses d'équipement 2014 concernent le paiement des dernières factures du cinéma.

## BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes, au nombre de 5, ont été mis en place pour des raisons d'ordre fiscal (assujettissement à la TVA) ou encore juridique.

### **A / Budgets annexes avec TVA**

#### budgets annexes de la restauration scolaire et municipale.

Les dépenses à caractères général et les recettes des ventes de repas sont à la hausse de façon symétrique : plus de repas équivaut à une hausse des recettes mais aussi à une hausse des composantes liées à la fabrication (denrées et frais de personnel) et des achats (filière courte)

La subvention d'équilibre, qui correspond à la prise en charge par le budget principal du déficit présenté par le budget annexe de la restauration, est fixée pour 2014 à 550 000 € (624 500 € en 2013).

Ce service sert pour un prix raisonnable un repas de qualité à l'ensemble des écoliers, ainsi qu'à certains publics particulièrement exposés socialement (des adultes handicapés, nos aînés...) et est toujours accompagné d'une démarche qualité (poste diététicienne, filières courtes...).

#### budget annexe des fêtes

Pour le budget annexe des fêtes, la subvention d'équilibre est fixée en 2014 à 226 500 €, au même niveau qu'en 2013.

#### budget annexe transport

Le budget transport, a été conçu pour respecter la législation sur les transports collectifs, avec l'intégration de l'ensemble des dépenses concernant les transports de personnes (scolaire et non scolaire).

La subvention d'équilibre est fixée à 39 500 € en 2014 (42 500 € en 2013).

#### budget annexe location

Pour le budget location de bâtiment, celui ci avait été mis en place lors de la construction de la TRESORERIE d'ORTHEZ et des travaux au CHS et s'autofinance avec les loyers versés.

## Répartition des subventions d'équilibre versées par la ville (comptes administratifs)

En €	Budget transport	Budget Fêtes	Budget restauration
2002	0	150 259	327 014
2003	0	164 000	610 000
2004	0	129 000	461 000
2005	0	179 400	445 000
2006	0	150 000	433 000
2007	0	246 500	483 000
2008	0	200 000	540 000
2009	0	200 000	575 000
2010	8000	220 000	600 000
2011	35 000	193 000	460 000
2012	45 300	218 000	462 500
2013	42 500	226 500	624 500
2014	39 500	226 500	550 500

Pour les budgets eau et assainissement de la régie à autonomie financière, les orientations pour 2014 ne font pas l'objet d'un débat d'orientation spécifique compte tenu du caractère particulier de ces services publics à caractère industriel et commercial.

### **B / Les autres budgets annexes**

L'état spécial Saint-Suzanne annexé au budget principal, comprend les inscriptions en dépenses et recettes de fonctionnement dont les principales concernent :

- 011 Charges général 104 700 € en 2014 (011 Charges générales 96 700 € en 2013)

La participation du budget principal (section de fonctionnement) à cet état spécial est fixée en 2014 à 70 000€.

Pour l'investissement, ces inscriptions concernent essentiellement les équipements et services de la commune associée comme l'entrée du bourg, le stade, la salle polyvalente, la mairie et les cimetières.

Sous réserve des éclaircissements réglementaires de la Préfecture, à ce jour, seul le conseil consultatif est compétent pour inscrire les dépenses selon ses orientations.

La participation du budget principal (section d'investissement) à cet état spécial est fixée en 2014 à 100 000€.

**Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire présenté.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 avril 2014**

**Et tous les membres présents ont signé**

**Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**LE MAIRE**

**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**Reçu en Préfecture le**